



## Troisième séance

Lundi 20 février 2006, 10 h 20

Présidence de M. Schindler

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### Le PRÉSIDENT

C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir cette troisième séance de la 94<sup>e</sup> session (maritime) de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit de la première séance consacrée à la discussion de deux rapports: celui que le Président du Conseil d'administration a présenté à la première séance plénière, et celui du Directeur général sur l'évolution du secteur maritime, rapport qui va être présenté maintenant.

Je donne donc la parole à M. Somavia, Secrétaire général de la Conférence et Directeur général du Bureau international du Travail.

#### Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Je dois dire que ce n'est pas seulement de la convention dont nous allons parler, mais des innovations telles que la cloche que Monsieur le Président nous a mise ici, au centre de notre réunion. Il vient de me dire qu'il va me nommer «gardien de la cloche». C'est très important pour le Directeur général du BIT. Merci, Monsieur le Président.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Permettez-moi de saluer tout particulièrement M. Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

Chers amis, le fait que tant de ministres et de représentants de travailleurs et d'employeurs de haut niveau soient présents témoigne de l'importance que vous accordez à ce moment. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'être ici.

J'ai maintenant le privilège de présenter mon rapport à la Conférence. Il concerne les activités de l'Organisation dans le secteur maritime ainsi que l'évolution récente de ce secteur. Je me réjouis d'entendre vos commentaires, mais en fait j'aimerais concentrer mon attention sur une question seulement. Vous êtes les acteurs d'un événement des plus marquants en ce moment même. L'histoire du travail maritime est en train de se faire ici et maintenant, et c'est vous qui la faites. Il y a dix jours, j'ai dit que vous aviez le potentiel d'écrire l'histoire. Une possibilité qui nous est rarement offerte. Or, avec les travaux que vous avez accomplis au comité plénier, et lorsque cette convention sera adoptée dans cette même salle, vous aurez écrit une page d'histoire.

Cette session maritime de la Conférence internationale du Travail, la dixième de notre histoire,

marque l'apogée de cinq ans de dialogue social international. J'aimerais faire des commentaires concernant quatre domaines en particulier.

Tout d'abord, le fait que vous vous soyez mis d'accord sur un texte de convention maritime. Ensuite, les implications de cette convention dans l'optique de la mondialisation, puis la coopération nécessaire pour assurer sa ratification et sa mise en œuvre, et enfin, j'aimerais faire quelques observations en m'inscrivant dans la perspective des activités futures de l'OIT.

Ce que vous avez accompli est vraiment remarquable. Vous avez mis au point une convention moderne, fondée sur les valeurs historiques de l'OIT. Un instrument qui regroupe 38 conventions et 30 recommandations portant sur les besoins de votre secteur.

Il est impressionnant de constater combien vous avez su combiner l'innovation et le bon sens grâce à votre expérience commune du travail et de la vie en mer.

Laissez-moi vous dire combien j'admire l'un des aspects caractéristiques de vos travaux. Vous avez mené vos travaux avec le sens de la communauté, de la compréhension et du respect mutuel, de l'identité partagée et surtout de vos intérêts communs. Tel est le fondement même de la coopération et d'une concurrence saine et profitable.

Vous avez montré, magistralement, de quoi est capable une communauté vraiment mondiale – la communauté maritime – lorsqu'elle se met à la tâche.

Dans ce monde marqué par la compétition, vous avez gagné la course à l'innovation et à la pertinence en matière d'activités normatives. Vous avez montré la voie aux autres organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'au tripartisme de l'OIT. Vous avez prouvé les avantages de la créativité, de la cohésion, de l'imagination et surtout de l'audace, puisque vous n'avez pas hésité à défendre des idées nouvelles, à envisager de nouvelles options et à créer de nouvelles possibilités pour votre secteur.

Votre branche d'activité est marquée par une forte mondialisation. L'augmentation spectaculaire du volume du commerce international ces cinquante dernières années n'est pas seulement due à la baisse des barrières à l'importation, à de meilleures télécommunications ou à de meilleures infrastructures. Elle est aussi directement le fruit d'une augmentation massive de la productivité de l'industrie maritime. La vitesse à laquelle les marchandises circu-

lent dans le monde a augmenté de façon spectaculaire et le coût de cette circulation a connu une chute exponentielle. Sans vous, la mondialisation telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existerait pas.

Vous avez abordé des questions difficiles qui décollent des pressions et des tensions qui accompagnent la mondialisation. Vous avez réagi en trouvant le moyen de garantir que la justice et la dignité seront assurées à ceux qui travaillent en mer et feront partie intégrante des stratégies visant à mettre en place une industrie maritime compétitive et de qualité.

Ainsi, nonobstant les caractéristiques de votre industrie, nombre des problèmes que vous avez dû étudier et le cadre dans lequel vous les avez étudiés relèvent aussi d'autres secteurs.

Partout les gouvernements s'efforcent de gérer et de développer l'économie nationale et des secteurs spécifiques, tout en faisant face aux exigences des ajustements, à la libéralisation des échanges et des finances. Les gouvernements craignent de perdre leur compétitivité. Ils craignent aussi une concurrence déloyale et ses conséquences pour les perspectives économiques nationales. Ils craignent aussi les répercussions sur leur population et sur l'emploi.

Les entreprises luttent aussi pour réussir, s'agrandir et survivre, face à une concurrence de plus en plus intense sur les marchés national, régional et mondial. Les travailleurs ont souvent le sentiment que ce sont eux qui font les frais de ces tensions. Ils sont soumis à de plus en plus de pressions sur le lieu de travail, à des pressions sur leurs revenus, sur la stabilité de l'emploi, sur les conditions de travail, sur les possibilités d'emploi. Si certains en profitent dans des secteurs florissants, trop nombreux sont ceux qui perçoivent la mondialisation comme étant synonyme d'incertitude et de réduction de leurs possibilités. C'est une réalité qui varie en fonction des situations nationales et des attentes socio-économiques diverses ou en concurrence les unes avec les autres ainsi que des exigences de nos sociétés.

Pourtant, la dimension sociale de la mondialisation, c'est-à-dire ce qu'il advient des hommes et des femmes, de leurs familles et des communautés dans la mondialisation, est au cœur du débat politique, partout, et je crois que l'OIT a joué un certain rôle en inscrivant cette question à l'ordre du jour mondial.

Les gouvernements doivent faire face au dilemme politique suivant: comment défendre et servir au mieux les intérêts communs de leurs citoyens? Ils se demandent: «quel est notre intérêt national en matière de mondialisation?» Leur expérience de la mondialisation, du commerce international et des régimes financiers peut les amener à conclure qu'il y a bien peu d'options. Leur réponse parfois revient à remettre en question l'intérêt des normes internationales du travail, y compris de celles qui visent à assurer des conditions de travail décent pour leur propre population, que ce soit dans les pays développés ou les pays en développement.

Et pourtant, nous savons bien que les mauvaises conditions de travail et l'emploi à n'importe quel prix ne sauraient constituer une base solide pour une stratégie de développement durable ou pour la compétitivité internationale.

Face aux pressions et aux tensions qui vont de pair avec les fruits de la mondialisation, ce que nous constatons ce n'est pas un rejet de la mondialisa-

tion, mais un appel en faveur d'une mondialisation plus juste. Je crois que c'est quelque chose de très important, au-delà de toutes les critiques, de tous les problèmes que nous rencontrons avec la mondialisation. Lorsque nous demandons aux gens ce qu'ils souhaitent vraiment, ils disent: «ce que nous voulons, c'est que la mondialisation soit juste. Nous voulons en faire partie, nous aussi, mais nous voulons que les règles du jeu soient équitables. Nous n'avons pas peur de la concurrence, nous craignons de ne jamais avoir la possibilité de concourir».

Par conséquent, l'équité est au cœur même de la mondialisation et de son avenir. Si la mondialisation continue sur la voie actuelle, et si elle ne profite pas à tous, les gens cesseront d'y croire et s'en détourneront. Par contre, s'ils ont le sentiment que des efforts sont accomplis pour rendre la mondialisation plus équitable, ils souhaiteront participer à ses bénéfices et s'intégrer dans un phénomène qui profite non seulement aux individus mais aussi aux familles, aux communautés, aux pays.

Une mondialisation équitable exige que les processus, les réglementations et les règles du jeu soient équitables pour tous. Parallèlement, le marché devrait avoir une marge de manœuvre nécessaire pour jouer le rôle crucial qui est le sien dans l'économie et la société.

Alors que nous sommes à la recherche de solutions, nous nous rendons compte de plus en plus qu'il ne saurait y avoir de succès durables si nous ne retenons que des solutions nationales à des problèmes mondiaux.

A l'OIT, nous sommes à l'avant-garde d'une manière de progresser à la fois équitable et constructive. Et lorsque je dis cela, c'est parce que je pense que de tels problèmes ne peuvent être pris en compte et examinés que si nous tenons compte de la diversité des intérêts et des sensibilités dans la recherche de solutions. Par conséquent, une institution qui rassemble gouvernements du monde développé et du monde en développement, travailleurs et employeurs, est celle qui est la plus à même de trouver un terrain d'entente et une solution équilibrée.

Parce que, comme vous le savez, personne ne peut emporter tout le gâteau; nous devons tous comprendre qu'il faut trouver une base sur laquelle nous pouvons tous nous entendre pour aller de l'avant. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions trouver des solutions face à la mondialisation, et ce n'est que grâce au dialogue social et au tripartisme que nous avancerons. En effet, le tripartisme et le dialogue social sont des instruments clés pour sortir des impasses politiques et idéologiques.

Nous savons que nous pouvons concilier les pressions de la productivité et de la compétitivité avec un développement durable et une amélioration des conditions de vie pour tous.

Pourquoi dis-je cela? Parce que dans le secteur maritime vous venez de donner la preuve que cela est possible. Vous êtes des chefs de file car vous avez su mettre au point une approche novatrice intégrée afin que cette industrie progresse en vue d'assurer que les gens de mer jouissent tous d'un travail décent quelle que soit leur origine et quelle que soit celle du navire sur lequel ils travaillent.

Vous avez reconnu que de mauvaises conditions de travail ne pouvaient aller de pair avec une industrie maritime de qualité et vous avez fixé des limites socio-économiques à la concurrence mondiale dans votre secteur.

L'industrie est évidemment très compétitive; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les performances se sont améliorées. Cette concurrence se poursuivra et sera fondée sur des règles communes, équitables et bien conçues en vue d'une concurrence loyale, et également sur une coopération visant au respect des règles. La convention du travail maritime montre que le tripartisme peut apporter une réponse constructive aux enjeux de l'industrie mondialisée et à la mondialisation en général. Comme je l'ai dit souvent, il est clair que les capacités des partenaires sociaux et du tripartisme, notamment dans le secteur maritime, sont bien en avance par rapport aux autres secteurs et je crois que vous devez être fiers de ce que vous représentez; dans le même temps, vous devez assumer l'énorme responsabilité de montrer aux autres secteurs que ces choses peuvent se faire, que cette approche peut réussir et qu'en réfléchissant ensemble par rapport à votre intérêt commun vous pouvez défendre tout à la fois les intérêts des armateurs, des gens de mer et des gouvernements.

Alors je vais dire en quelques mots ce que représente pour moi cette convention. Cette convention d'abord définit clairement les droits, ensuite elle confère une souplesse nécessaire au niveau national pour assurer la garantie des droits dans un cadre de transparence, de responsabilité et de consultation. Cette convention permet aussi au texte d'évoluer en fonction des besoins de l'industrie; enfin, c'est une convention qui garantit une application universelle et des mesures contraignantes et qui assure donc que les règles sont les mêmes pour tous. A mon sens, les juristes internationaux vont écrire sur cette convention pendant des années et des années. Ce sera un hommage à notre clairvoyance et à notre engagement à tous.

Maintenant, je voudrais m'arrêter un instant sur la convention et le système multilatéral. Dans son tout premier article, la convention invite les Membres à coopérer entre eux pour assurer l'application effective et le plein respect de ses dispositions. Cela suppose une coopération entre les pays et entre les organisations internationales et autres organisations internationales intergouvernementales et également une coopération avec les nombreuses organisations non gouvernementales intéressées. Cela suppose également une coopération pleine et entière entre ces organisations et les partenaires sociaux. Cette convention établit un lien avec l'évolution du système multilatéral, elle s'inscrit dans un mouvement de fond en faveur d'une plus grande intégration du travail dans les organisations du système. Elle a été conçue de façon que ses divers éléments s'articulent bien avec les systèmes établis de l'Organisation maritime internationale.

Nous sommes convaincus aussi bien à l'OIT qu'à l'OMI que la sécurité et la sûreté sur les navires ainsi que la protection de l'environnement maritime dépendent, en dernière analyse, de la qualité des gens de mer à bord. Il ne saurait y avoir d'industrie maritime de qualité sans conditions de travail et de vie décentes pour ceux qui sont à bord. Autrement dit, la dimension humaine de l'industrie doit être appréciée autant que ses dimensions physiques et écologiques. C'est ce qui a inspiré la coopération de longue date entre l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation maritime internationale et c'est ce qui n'a cessé de nous guider pendant l'élaboration de cette convention du travail maritime. Je dois dire que cette collaboration fructueuse

s'applique également aux nombreux problèmes pratiques quotidiens des gens de mer. J'ai écrit, par exemple, conjointement avec le Secrétaire général Mitropoulos, à des Etats du pavillon concernant plusieurs cas d'abandon qui exigent leur intervention urgente pour trouver des solutions. Mais au-delà de l'OMI, cet instrument consolidé envisage aussi la coopération entre toutes les organisations concernées. Par conséquent, il contribue à promouvoir la coordination et à éviter la dispersion, le double emploi et le gaspillage des maigres ressources.

Je dois dire que ce texte a recueilli un large consensus. Une fois qu'il sera adopté, il restera à le ratifier puis à le mettre en œuvre: tels sont les défis qui nous attendent. L'engagement et la coopération dont vous avez fait preuve en mettant au point cet instrument seront cruciaux dans les étapes à venir. Je tiens à m'engager moi-même et à engager l'OIT à accomplir un effort systématique dans cette direction.

J'ai eu l'honneur de m'entretenir la semaine dernière avec M. David Cockroft, Secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport et avec M. Chris Horrocks, Secrétaire général de la Fédération internationale des armateurs, et je leur ai dit qu'il nous faut maintenant travailler ensemble pour que, dans les prochaines étapes, nous connaissions le dynamisme et la force qui nous ont animés pour l'élaboration de la convention, et je m'engage à le faire.

Je crois que nous devons mener une stratégie ensemble. D'abord une stratégie de ratification et ensuite une stratégie en vue de l'application de la convention. Les perspectives de ratification ont fait partie intégrante des discussions et les préoccupations qui ont été exprimées concernaient la mise au point de l'instrument. Je crois que nous pouvons conclure que la convention devrait être rapidement ratifiée mais cela n'est pas garanti.

Nous devons maintenant plaider en faveur de la ratification avec les parlementaires, les ministères concernés et avec toutes les parties prenantes dans le secteur maritime.

Nous devons œuvrer avec efficacité pour promouvoir l'importance et l'utilité de cette convention à l'intérieur et à l'extérieur du secteur.

Nous devons suivre les progrès réalisés et réviser les stratégies en évaluant le taux de ratification.

En outre, nous devons reconnaître que les capacités de mise en application diffèrent. De solides partenariats seront nécessaires ainsi que des programmes dotés de ressources nécessaires pour fournir une coopération technique en cas de besoin.

L'OIT est disposée à œuvrer avec le monde maritime pour fournir l'assistance que vous jugerez opportune. Des demandes d'assistance commencent déjà à être adressées à l'OIT.

Pour y répondre, nous prévoyons de mettre sur pied un important programme de coopération technique mais, pour y parvenir, nous aurons besoin du soutien de ceux qui comprennent l'importance de cette convention pour la stabilité de l'économie mondiale et qui sont en mesure d'appuyer financièrement cette initiative car nous devons poursuivre sur notre lancée.

Le processus et le produit deviendront véritablement utiles lorsque la convention sera ratifiée, mise en œuvre et appliquée pour assurer des conditions de travail décentes pour toutes les personnes employées en mer dans un secteur productif et concurren-

rentiel. Pour cela, de toute évidence, beaucoup reste à accomplir.

Pour conclure, j'aimerais citer l'écrivain Mark Twain qui a dit un jour et je cite: «Dans vingt ans vous regretterez davantage ce que vous n'avez pas fait que ce que vous avez fait, alors larguez les amarres, quittez ce port douillet, laissez-vous porter par les alizés, explorez, rêvez, découvrez.»

Vous avez tous relevé ce défi, vous vous êtes engagés dans des eaux inconnues et votre travail nous permet d'aborder un nouveau territoire, un territoire qui permettra non seulement d'assurer des conditions de travail décentes à tous les gens de mer dans le monde mais qui nous permettra aussi d'être plus novateurs lorsque nous abordons la mondialisation.

Vous avez osé rêver, découvrir et agir et vous l'avez fait en gardant les pieds sur terre. C'est ce dont nous devons vous remercier.

J'espère que tous ceux qui s'occupent des nombreuses questions qui intéressent l'OIT oseront aussi rêver, explorer, découvrir. Je crois que c'est là le plus grand défi qui nous attend en tant qu'institution. J'ai souvent parlé de la cohésion dans le tripartisme, fondée sur un objectif commun et un moyen de faire face à nos divergences d'intérêt objectives de façon à promouvoir le plus grand commun dénominateur.

Le tripartisme, lorsqu'il est solide, s'avère utile grâce à l'action. Le tripartisme, lorsqu'il est uni, permet d'aller très loin et montre que la somme est supérieure à l'addition de ses éléments. Vous, dans le secteur maritime, avez donné vie à cette notion de cohésion dans le tripartisme. Nous devons veiller à ce que, dans vingt ans, dans d'autres enceintes, nous ne repenserons pas aux occasions manquées mais aux attentes réalisées. Soyons fiers de ce que vous avez fait alors que nous avançons ensemble. En avant toute. Merci pour la tâche historique que vous avez accomplie.

---

#### Le PRÉSIDENT

Je remercie M. Somavia de cette introduction fort stimulante qui a jeté les bases du débat que nous allons ouvrir. Permettez-moi au préalable de rappeler à tous, au nom du bureau de la Conférence, un certain nombre de règles qui encadrent nos travaux; ces règles ont été fixées par le Groupe de travail sur le programme et la structure de l'OIT, approuvées par le Conseil d'administration et communiquées à la Conférence en 1967. Elles sont énoncées dans les paragraphes 54 à 58 du rapport du groupe de travail et reprises dans le *Guide de la Conférence, session maritime*, dont vous avez eu connaissance.

Je compte sur chacun d'entre vous pour que nos discussions s'engagent dans un esprit d'ouverture, avec la dignité qui incombe à l'institution internationale la plus élevée en ce qui concerne le travail et les questions sociales dans le milieu maritime. La liberté d'expression est un élément fondamental de l'Organisation internationale du Travail. Cependant, afin que ce droit soit exercé dans un climat de respect mutuel, il est primordial que tous les orateurs emploient un langage parlementaire, respectent la procédure d'usage, s'en tiennent aux points soumis à la discussion et évitent de soulever des questions étrangères à ces points. Nous devons accepter un

certain degré de discipline si nous voulons que nos travaux se déroulent bien et qu'ils soient couronnés de succès.

La durée des interventions est limitée à cinq minutes par le Règlement de la Conférence. Comme vous le savez, tous les délégués et ministres assistant à la Conférence sont invités à tenir compte de cette limite lorsqu'ils préparent leur discours, afin que je ne sois pas obligé de leur retirer la parole avant la fin de leur intervention. A titre d'exemple, cinq minutes d'une intervention prononcée à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation simultanée satisfaisante correspondent environ à trois pages à double interligne.

Les seules exceptions à cette règle concernent les porte-parole des groupes qui, du fait qu'ils présentent la position d'un groupe, ont la possibilité de s'exprimer plus longuement, et naturellement les invités spéciaux de la Conférence.

Les délégués qui prendront la parole demain mardi sont invités à remettre au bureau du Greffe une copie dactylographiée de leur allocution ce soir avant 17 heures.

Je rappelle que cette année les discours prononcés dans le cadre de la discussion générale, et leur interprétation simultanée dans les autres langues de la Conférence, seront enregistrés sur un DVD qui sera à la disposition des participants dès le lendemain. L'enregistrement dans la langue d'origine fera foi. Toute interprétation simultanée d'un discours, malgré les efforts faits pour qu'elle soit la plus exacte possible, peut contenir des erreurs involontaires dues aux conditions dans lesquelles l'enregistrement a eu lieu. Lors de votre intervention, je vous invite donc à suivre le texte du discours que vous avez déposé au bureau du Greffe afin de permettre une interprétation fidèle.

En outre, les discours seront reproduits tels qu'ils auront été soumis dans le *Compte rendu provisoire* de la Conférence. Ce document sera trilingue (français, anglais et espagnol) et il reproduira chaque discours dans la langue choisie par le gouvernement du pays du délégué pour la correspondance officielle avec le BIT.

Ces rappels étant faits, je vous propose maintenant d'ouvrir le débat.

La première personne sur la liste est M. Crumlin, délégué des travailleurs, qui va prendre la parole au nom du groupe des gens de mer.

*(La séance se poursuit avec les discours des délégués.)*

---

#### Le PRÉSIDENT

Nous sommes parvenus au terme de notre programme pour ce matin. Je vous donne rendez-vous cet après-midi pour la poursuite de nos travaux, notamment avec nos invités spéciaux, l'amiral Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, et M<sup>me</sup> Yrvin, ministre adjointe du Commerce et de l'Industrie de la Norvège.

*(La séance est levée à 12 h 35.)*

## TABLE DES MATIÈRES

*Page*

*Troisième séance*

Présentation du rapport du Directeur général.....	1
<i>Orateur: le Secrétaire général</i>	